REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique,

PAR

MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

1879.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,

9, RUE DE LA MADELEINE.

1879

DESCRIPTION

DES

MANUSCRITS RELATIFS A LA NUMISMATIQUE

CONSERVÉS

DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE PARIS

La bibliographie numismatique est encore à faire; nous la ferons, si nous avons le temps de mettre à fin les travaux commencés qui reposent dans nos cartons. En attendant, nous continuerons à rassembler des matériaux destinés à cet ouvrage que les numismates sont impatients de posséder pour l'usage journalier de leurs études, car toute bibliographie spéciale forme toujours le corollaire indispensable de la science qu'elle embrasse.

Depuis trente ans, le nombre des livres qui traitent de la numismatique a peut-être doublé, puisque la numismatique a considérablement étendu le domaine de ses recherches. La *Bibliotheca numismatica*, de J.-Chr. Hirsch

(*Norimbergæ*, 1760, in-fol.), était déjà presque oubliée quand parut la *Bibliotheca numaria* de Lipsius (*Lipsiæ*, 1801, in-8°), et cette dernière, aujourd'hui bien arriérée, n'est consultée qu'à défaut d'un ouvrage plus exact et plus complet, que ne remplacent pas quelques catalogues de livres de numismatique. Ceux de T.-E. Mionnet et du colonel Maurin, que nous avons rédigés en 1842 et en 1844 pour la vente des bibliothèques de ces deux savants, peuvent cependant rendre encore autant de services que les catalogues de Gros de Boze, de d'Ennery, de De Cotte et de Millin.

« On connaît la rareté des ouvrages de numismatique et d'archéologie, disions-nous alors en tête du catalogue du colonel Maurin. La moindre dissertation est ici fort importante, parce qu'elle peut remplir une lacune immense dans ces deux spécialités de la bibliographie savante, et tel extrait d'un recueil ne saurait être remplacé par un autre ouvrage plus étendu.... Il ne faut pas croire que les anciens écrits sur la numismatique soient devenus inutiles par suite de la publication d'écrits nouveaux plus méthodiques et plus précis : les recherches des Vaillant et des Leblanc n'ont presque rien perdu de leur valeur, au point de vue de la science. D'ailleurs on ne saurait bien apprécier un traité moderne, si l'on ignore ce qui l'a précédé et les sources dont il est sorti. »

C'est dans cette pensée que nous nous sommes occupé de dresser l'inventaire des manuscrits relatifs à la numismatique, conservés dans les grandes bibliothèques publiques de Paris. On comprendra l'importance et l'utilité de cet inventaire. Pour faire diversion à la sécheresse des

détails purement bibliographiques, nous citerons çà et là quelques pages inédites de ces manuscrits. On trouvera tout naturel que nous décrivions d'abord ceux de la bibliothèque de l'Arsenal, en les classant dans un ordre systématique.

Traité des monnoyes anciennes. (N° 820 b, H. F.)

Pet. in-fol. de 342 pag., dont plusieurs sont restées blanches, pap., écrit. du XVIIIe siècle, avec fig. de monnaies gravées ou dessinées dans le texte, rel. en v. m.

Sur la garde, on lit cet avertissement autographe de l'auteur : « Je me propose dans ce petit traité de parler particulièrement des monnoyes des Juifs, de celles des Grecs et des Romains. J'y ajouteray aussi ce que les auteurs anciens nous ont conseruez (*sic*), touchant les monnoyes de quelques autres nations célèbres dans l'antiquité, mais à la vérité ce qu'ils en ont dit est si peu de chose, qu'il est vray de dire que ce traité ne fait mention que des juïues, des grecques et des romaines. Avant que de traiter de chaquune (*sic*), en particulier, je parleray de l'origine de la monnoye en général. »

Ce chapitre d'introduction commence ainsi :

« La Prouidence diuine, pour établir entre les hommes cette liaison qui fait la beauté de l'univers, ne les a pas seulement mis dans la nécessité de ne se pouvoir passer les uns des autres : elle a même disposé les choses de manière que, chaque pays ne produisant pas ce qui est nécessaire à la commodité de la vie, les hommes ont esté obligés de chercher les uns chez les autres ce qui leur manquoit pour vivre agréablement. C'est ce besoin réci-

proque qui a introduit le commerce dans le monde... »

Voici l'intitulé des autres chapitres ou parties : *Du poids de la livre romaine antique,* pag. 31. — *Traité des monnoyes des Juifs,* pag. 53. — *Traité des monnoyes des Grecs,* pag. 87. — *Traité des monnoyes romaines,* pag. 135.

Ce dernier traité contient les chapitres suivants : I. De la monnoye de cuivre. — II. De la monnoye d'argent. De la valeur de la monnoye d'argent. De la manière de compter par *folles*. — III. De la monnoye d'or. Du nom de la monnoye d'or. Du prix de la monnoye d'or. De la manière de compter par sols d'or. — IV. De la marque de la monnoye de cuivre. De la marque de la monnoye d'argent. — V. Des officiers et des ouvriers que les Romains employèrent aux monnoyes. De la manière dont les Romains fabriquoient leurs monnoyes. Des instruments et des machines dont les Romains se seruoient pour fabriquer leurs monnoyes. Si les médailles ont esté monnoyes.

Ce savant et curieux ouvrage, qui est une mise au net préparée pour l'impression, nous paraît être de du Tilliot, de Dijon. Nous reconnaissons son écriture dans les notes et additions de l'auteur.

Une main plus moderne a écrit à la fin un *catalogue des empereurs, avec les prix de leurs médailles, depuis Pompée jusqu'à la prise de C. P. en* 1453, 15 feuill. suivis de 5 feuill. de tableaux.

IMAGINES OMNIUM NUMISMATUM ANTIQUORUM, *quæ ex auro, argento et aere a Romulo usque ad C. Iulium Caes.*

Romae signata sunt, summa diligentia cum uniuscuiusque notis a Iaco bo Strada Mantuanodepictæ Tomus primus. Romæ. Ex musaeo Iacobi Stradæ Mantuani Antiquarii, MDLIIII. (N° 122, H. L.)

Gr. in-fol. de 201 pag., dessins lavés au bistre, avec un très-beau frontispice allégorique; rel. en v. f., tr. d.

Ce sont de magnifiques dessins de grande dimension, d'après les types des médailles romaines: le premier représente la tête de Janus; le dernier la tête de Nerva.

Ce beau volume, dessiné et colorié de la main de l'antiquaire Jacques Strada, nous paraît devoir faire partie de la collection de manuscrits à figures peintes, qu'il avait exécutée lui-même d'après les médailles antiques, collection conservée aujourd'hui à la bibliothèque publique de l'Académie de Leipzig: *Vitæ et imagines imperatorum omnium*, 31 volumes in-fol. Au reste, Strada avait un rare talent pour reproduire à la plume et en couleurs les types des médailles. La bibliothèque impériale de Vienne possède plusieurs de ses manuscrits numismatiques, entre autres, une description des médailles consulaires en deux volumes, que l'auteur avait offerts en présent à l'empereur Ferdinand Ier; dans ce magnifique recueil, les pièces sont reproduites avec une rare habileté: *numismata incredibili studio et elegantia archetypis depicta*, dit P. Lambecius dans ses *Commentarii* sur la bibliothèque de Vienne (*Vindobonæ*, 1665, in-fol.). Il parle ailleurs de dix autres volumes manuscrits avec miniatures, sur les monnoies anciennes.

« Jacques Strada, disions-nous dans l'*Intermédiaire*, t. 1, p. 117, 1864, était un savant antiquaire qui faisait le

commerce des médailles et qui par conséquent en ramassait partout pour les revendre aux numismates: « Je les suis moy-mesme allé chercher, dit-il dans la préface de son *Epitome du thresor d'antiquitez, c'est-à-dire pourtraits des vrayes medailles des Empereurs,* traduit du latin par Jean Louveau d'Orléans (*à Lyon, par Jacques Strada et Jean Guérin,* 1553, in-4°), je les suis allé chercher ès lieux fort loingtains, tant en Italie qu'autre part, comme à Rome, Naples et Venize, d'où j'ai pris tout ce que j'ay pu trouver d'excellent. » Il était alors à Lyon où il tenait boutique d'antiquités, et il eut part, comme il le dit, à la formation du cabinet de l'illustre Jean Grollier.

Jacques Strada n'était pas seulement un marchand de médailles; dans ses ouvrages de numismatique, dont il a publié lui-même un grand nombre d'éditions en latin, en italien et en français, les figures de médailles ont été dessinées et peut-être gravées sur bois par lui-même; il avait une érudition réelle et très-étendue: son édition des *Commentaires* de Jules César, imprimée à Francfort en 1575, in-fol., avec des plans topographiques qui sont de lui, est certainement une des meilleures et des plus curieuses éditions qui aient été faites de ce livre célèbre, manuel inséparable des archéologues.

Traduction de l'ouvrage de Vaillant *sur les médailles romaines.* (N° 126 a. H. L.)

In-4° de 364 feuill., pap., écrit. du xviiie siècle, demi-reliure.

Sur la garde, une note du bibliothécaire du marquis de Paulmy sur les deux Vaillant père et fils; elle commence

ainsi : « Ce manuscrit traduit et extrait du meilleur auteur qui ait écrit sur les médailles, est un manuel utile et commode pour ceux qui veulent commencer des collections dans ce genre, mais il faut observer qu'il ne s'agit dans ce volume-cy que de médailles des empereurs, et que M. Vaillant a travaillé non-seulement sur celles-cy, mais sur celles des familles romaines et a fait une belle suite sur les médailles des rois de Célécie, d'Egipte, des Parthes, de Trace et de Bithinie. »

Cette traduction ou plutôt cet extrait de divers ouvrages, commence par une instruction préliminaire sur la médaille ; en voici le début :

« La médaille ayant esté inuentée pour conseruer la mémoire d'un fait glorieux, a pour sujet le triomphe, les combats, les alliances, les sacres des rois, leur apothéose, en un mot tout ce qui regarde la politique et la relligion.

« On diuise les médailles, en antiques ou modernes. Les antiques sont celles qui ont esté frappées jusqu'au ve ou IXe siècle de J.-C. »

Le volume se termine par les descriptions des médailles en or et en argent de M. Cass. Latinius-Posthumus.

SUPPLEMENTUM NUMMORUM PRÆSTANTIORUM *ex omni forma et metallo, cum historia numismatum sub imperatoribus in coloniis et municipiis percuss. Addita serie regum Syriæ. Lugduni, die* 18 *mensis Martis, anno* 1692. (N° 125, H. L.)

In-8° de 265 et 135 pag., pap., écrit. du XVIIe siècle, rel. en v. br.

La première partie de cette description des médailles

romaines, écrite en latin, commence à Julius Cæsar et se termine à Valerianus Junior.

La seconde partie commence à Seleucus Nicator et se termine à Antiochus XIII.

Suit l'Index regum Syriæ.

La description des pièces est souvent accompagnée de commentaires historiques.

On trouve à la fin la copie de cinq inscriptions recueillies à Rome par l'auteur de l'ouvrage; voici la première :

Inscriptio Romæ extra portam Aurelianam hodie Sti Pancratii reperta.

C. TVLIVS. C. L.
BARNAEVS
OLLA. EIVS. SI. QVI.
OVVIOLARIT. AD.
INFEROS. NON. RECIPIATVR.

La note suivante indique que cette inscription fut trouvée en 1603 avec des urnes contenant des cendres et un cippe de marbre où était une autre inscription plus curieuse encore :

L. CAECILIVS. L.
ET. D. L. FLORVS.
VIXIT. ANNOS. XVI.
ET. MENSIBVS. VII. QVI.
HIC. MIXERIT. AVT.
CACARIT. HABEAT.
DEOS. SVPEROS. ET.
INFEROS. IRATOS.

SERIES PRÆSTANTIORUM NUMISMATUM *quæ in cimeliarcho reuerendissimi patris Antonii Perier, ordinis Minimorum veterani generalis, ex omni metallo et modulo collecta reperiuntur, cum singulari uniuscuiusque pretio juxta venalem æstimationem præfixam ab eruditissimis et versatissimis rei nummariæ antiquariis dominis D. D. Carolo Spon et Joanne Foy Vaillant, medicinæ doctoribus.* (N° 123, H. L.)

In-fol. de 261 pag., pap., écrit. de la fin du XVIIe siècle, rel. en carton.

Ce catalogue écrit en latin est rédigé avec beaucoup de soin. Il commence par la description des médailles d'or, avec les prix. La collection ne renfermait que trois médailles grecques en or.

Les prix ne sont marqués que pour l'or, l'argent et le grand bronze; ils manquent pour les médailles de moyen bronze et de petit bronze, à partir de la page 177 jusqu'à la fin du volume.

Un feuillet volant nous apprend que cette collection du R. P. Antoine Perier, doyen général de l'ordre des Minimes, était à vendre, après son décès. Voici la note en question :

« Il y a plus de septante médailles d'or des empereurs.

« Il y a environ plus de mille médailles d'argent, soit des empereurs, soit des consulaires ou des familles romaines.

« Il y a une belle suite des empereurs en grand bronze et une autre en moyen bronze.

« Outre cela, il y a des gros médaillons en argent et en bronze.

« Le tout est estimé dix mille liures, et on ne veut rien vendre par partage.

« Il y a aussi plusieurs statues antiques de bronze, particulièrement une merveilleuse de Calligula, en posture de lancer le jauelot contre la colomne de, etc.

« Il y a une statue de Confucius assis sur buffle, et une autre entre les bras de sa mère, et encore une grande tasse, le tout d'agathe.

« Il y a tous les liures les plus curieux et les plus rares touchant les médailles, qui enseignent leur prix.

« Les dix mille liures dont il est parlé cy dessus ne sont que pour les médailles, chaque chose de tout le reste ayant son prix.

« L'inuentaire desdites médailles comprend plusieurs cajers qui sont entre les mains du R. P. Deloche, religieux minime au couuent de la place Roiale. »

NUMISMATA IMPERATORUM ROMANORUM, *Cæsarum, uxorum et filiorum aut filiarum a Julio Cæsare ad tyrannos usque.* (N° 124, H. L.)

Pet. in-4° de 71 feuill., pap., écrit. du XVIIIe siècle, rel. en v. m.

Ce catalogue descriptif, avec les prix d'estimation commence par les monnaies de Jules César, au nombre de 100 en or et de 6 en argent, *ex auro prestantissimi, ex argento rari*. Il se termine par les pièces de Constantius Junior.

Les prix des médailles de grand module ou médaillons, décrits à la fin du catalogue, ne sont pas indiqués.

INVENTAIRE DES MÉDAILLES ANTIQUES *de grand, moyen et petit bronze, des médailles antiques d'or et d'argent, des agates, pierres gravées et autres curiosités du cabinet du Roy, avec le prix de ce que chacune de ces choses a cousté.* (N° 819, H. F.)

In-fol. de 735 pag., pap., écrit. de la fin du XVIIIe siècle, rel. en v. br.

Provenant de la bibliothèque de Voyer d'Argenson; la marque gravée aux armes est collée à l'intérieur de la reliure.

Sur la garde, cette note du bibliothécaire du marquis de Paulmy : « Cet inventaire est de 1683. Il montre quel étoit l'état du Cabinet du Roy dans ce temps-là; mais si l'on veut savoir quelle a été l'origine de ce Cabinet et quels progrès et quelles acquisitions il auoit fait jusqu'à l'année 1719, on en trouvera une petite histoire très-nette et très-bien faite dans le *Mercure* de may 1719. Elle est du père du Molinet, genovéfin, l'un de ceux qui avoient assistés, dès 1683, à cet inventaire tel qu'on le voit icy.

« Dans cette petite histoire, le P. Molinet dit aussy qu'il y avoit dans le Cabinet du Roy un recueil de médailles et une suite de monnoyes tant françoises qu'étrangères. L'inventaire n'en est point icy, mais le livre de Le Blanc le contient, pour ainsy dire, puisque cet auteur n'a travaillé que d'après les monnoyes du Cabinet du Roy. »

Voici la table des matières : 393 médaillons antiques de bronze des empereurs romains, fol. 17. — 54 médailles contorniates de bronze, fol. 53. — 1,668 médailles antiques de grand bronze des empereurs romains, fol. 56.

— 2,853 médailles antiques de moyen et petit bronze, fol. 135. — 87 médaillons antiques d'argent des empereurs romains, fol. 328. — 2,159 médailles antiques d'argent des empereurs romains, fol. 334. — 980 médailles antiques d'or des empereurs romains, fol. 429. — 1,131 médailles grecques d'or, d'argent et de bronze, fol. 482. — 1,095 médailles consulaires d'or, d'argent et de bronze, fol. 556. — 176 médailles antiques des deitez, d'argent et de bronze, fol. 609. — Agates et pierres gravées, fol. 633. — 289 oyseaux en miniature, fol. 702. — 633 plantes en miniature, fol. 711.

Commencement :

« Le samedi dix-huitième septembre mil six cens quatre-vingt-trois, nous, Jacques-Nicolas Colbert, archeuesque de Carthage, coadjuteur de Rouen, assisté de Mre Jean Galloys, abbé commendataire de Saint-Martin de Chores, du R. P. Claude du Molinet, chanoine régulier et bibliothéquaire de l'abbaye de Sainte-Geneviefue, de monsieur le commandeur de Gost, de M. l'abbé Bizot, et de Me Jean Vaillant, docteur en médecine, que nous avons choisis pour procéder auec nous à l'inuentaire des médailles, agates et autres curiositez du Cabinet du Roy; nous sommes transportez à la Bibliothèque de Sa Majesté, rue Viuien, ou estant entrez, après avoir mandé le sieur de Carcauy, commis depuis plusieurs années pour prendre soin des dits Cabinet et Bibliothèque, par feu monseigneur l'éuesque d'Auxerre et en suitte par monsieur l'abbé Colbert, successivement intendans dudit Cabinet et gardes de ladite Bibliothèque; ensemble dame Anne Alleaume, femme dudit sieur de Carcauy et le sieur abbé

de Carcauy leur fils, pour estre présens audit inuentaire; nous auons esté par eux conduits dans le lieu ou sont lesdites médailles, agates et autres curiositez appartenantes à Sa majesté, et ledit jour dix-huitième septembre et jours suiuans, nous en auons fait l'inuentaire en leur présence, ainsi qu'il s'ensuit... »

DISSERTATION SUR LES MÉDAILLES ARABES.

In-4° de 24 pag., pap., écrit. du XVIIIe siècle, avec 2 pl. dessinées et gravées par R. Brunet, non rel.

Commencement :

« Les anciens Arabes ne sont connus que par quelques traits généraux épars dans les auteurs. Il ne nous reste d'eux aucun de ces monumens qui triomphent à la fois du temps et des hommes; et si quelques-uns de leurs princes voisins de la Syrie ont fait frapper des médailles, ils y ont employez (*sic*) la langue grecque que parloit la plus grande partie de leurs sujets.

« On peut donc poser comme un principe certain que toutes les médailles arabes qui sont venues jusqu'à nous sont postérieures à Mahomet. J'ajoute qu'elles n'en sont pas mieux connues pour cela. Le petit nombre de celles qu'on a tenté d'expliquer ont répandu de nouvelles erreurs dans la littérature ou n'ont rien appris, parce qu'outre le nom du prince, elles ne contiennent que des sentences de l'Alcoran qu'on sçait déjà ou qu'on ne se soucie pas de sçauoir, et le grand nombre de celles qu'on a fait graver semblent avoir été abandonnées à des ouvriers qui vraisemblablement auroient fait des fautes grossières en copiant des inscriptions en leur propre langue... »

RECUEIL DES MONNOYES TANT ANCIENNES QUE MODERNES, *ou ébauche d'un dictionnaire historique des monnoyes qui peuvent estre connues dans les quatre parties du monde, par Germain Dernis.* (N°. 62 c, S. A. F.)

Gr. in-fol. de 388 pag., non compris la table alphabétique des monnoyes, pap., écrit. du XVIIIe siècle, avec des tableaux, rel. en v. m. avec des fleurs de lis sur le dos.

Sur la garde, cette note autogr. du marquis de Paulmy : « J'ay d'autres ouvrages, tant manuscrits qu'imprimés du sieur Dernis, auteur de celuy-cy, et j'y ay mis, je crois, des notes sur sa personne. Il étoit commis à la Compagnie des Indes. C'étoit un bon travailleur, grand calculateur et très-instruit dans le genre de son employ. Ce volume est bon et suppose un grand travail et de bonnes recherches ; il n'y manque que l'empreinte des monnoyes. »

L'avertissement commence ainsi : « Avant que l'on eust introduit dans le monde l'usage de la monnoye, le commerce se faisoit par échanges et permutations d'une denrée ou marchandise pour une autre :

« La monnoye, dans son origine, n'estoit autre chose qu'une portion d'or, d'argent ou de cuivre, sur laquelle on avoit marqué le nom du poids qu'elle contenoit. Ainsi, chez les Hébreux, le sicle d'argent estoit un poids et une monnoye tout ensemble... »

Voici les titres des chapitres de l'avertissement :

1° Des monnoyes des Hébreux. — 2° De la monnoye des Grecs. — 3° Des monnoyes des Romains. — 4° Des monnoyes des François. — 5° Monnoyes et espèces courantes de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique.

Le dictionnaire est divisé en quatre parties : la première, précédée d'un mémoire sur la nature de l'or, traite des monnoyes d'or ; la seconde, des monnoyes d'argent ; la troisième, des monnoyes de cuivre, et la quatrième, des monnoyes de compte.

Voici le premier article du dictionnaire : « AGNEL, monnoye d'or fin, qui fut fabriquée en 1226, sous saint Louis, roy de France. Elle estoit encore nommée *denier d'or* et étoit à la taille de 59 1/6 au marc, pesant trois deniers cinq grains trébuchant, valant 12 s. 6 d. tournois ; mais il faut remarquer que ces sols étoient d'argent fin et qu'ils pesoient presque autant que l'agnel, de sorte que cette monnoye représentoit 6 liv. 3 s. 8 d., à raison de 27 liv. le marc d'argent. Elle prit son nom de sa marque et fut nommée *agnel*, à cause de la figure d'un mouton ou agnel, comme on parloit en ce temps-là, qui estoit représentée sur l'un des costez. Le marc d'argent monnoyé, au titre de 11 deniers 12 grains, ne valoit alors que 56 sols, et celui de l'or, 36 liv. 19 s. 6 d., ce qui rendoit la proportion entre ces deux métaux treizième ou environ. »

TABLE DES MONNAIES ET DE LEUR POIDS ET VALEUR, *en provençal*. (N° 10. mss. espagnols.)

Ces dix feuillets, vélin, écrit. du XIVe siècle de différentes mains, se trouvent en tête d'un recueil in-4°, contenant différents ouvrages, vers et prose, en langue romane, et non espagnole, comme le dit l'ancien catalogue.

Ces feuillets ont appartenu à *Noue, conseiller du roy en la chambre des comptes de Montpellier*, qui y a mis son nom et son titre, au XVIe siècle.

Commencement du premier feuillet :

« Item de xx sol denier pesat xix gras et quint.

« Item de xxi sol denier pesat xviij gras et quart... etc.

« Item ci uoles aliat moneda o cambi negre ain blanc blanc ain negre incontatas cans marx as per totas vi gas cant montan de ley a la ley que batle rey... »

Au verso :

« Aysso sso las leyis de las monedas.

« Tornes dargent.

« Merilhas vielhas dargent.

« Quartas dargent.

« Vaichelha del senhal non de tolosa... »

Au folio 6 :

« Sol por marc que de lxxvj sol quel rey hi donaua hi donet — iiij libr.. »

Au folio 7 :

« Qui de x libr. x sol quel rey hi donaua hi donet — xi libr.

« Item a xxvi de jhuy lan xlii vent et eycheussa de xxx sol por marc qui de xi lib. quel rey hi douana hi donet — xii libr. x sol. »

Au folio 8 :

« Eundet de ley qui obret les dobbles a last pentas es a la iialha desus dichaer a iij d. i. g. de ley.

« En lan desusdig a xiiij de gunet venc ereyheussa de xv s. por marc qui de v libr. e v sol quel rey hi donaua hi donet, — vi libr. »

Au folio 10 :

« Era dignain que ain si val xlij libr. x sol cant val le cayrat fay xxiij partz de xlij libr. x sol que sso xxxv sol v aydant val le cairat.

« E ci uoles conprat ant quancia a xviij cairatz e cait conta por les xviij cairatz xviij veguadas xxxv sol v. d. q. sso xxxi libr. xvij sol vj d. ara ajustahi por le cair del cayrat viij sol xd. epogesa ara ajusta otot q. sso xxxij libr. vi sol iiii d. e por aytant val lo marc... »

Il y a, dans le Glossaire de Ducange, quelques comptes de monnaies analogues, en langue romane. Ceux-ci, dont la lecture, très-difficile, il est vrai, n'a pas même été essayée par M. Ochoa dans son *Catalogo razonado de loz manuscritos espanoles* (Paris, 1844, in-4°), mériteraient d'être recueillis et annotés, en raison de leur ancienneté.

Recueil de pièces et de traités sur les monnoyes de France. (N° 464-465, H.-F.)

In-fol. de 222 feuill., pap., écrit. de la fin du xvie siècle, rel. en mar. v., tr. d., compart. dorés avec mosaïques en couleurs; au centre un dauphin couronné; le dos de cette belle reliure du xvie siècle est moderne.

On lit, sur la garde intérieure, différentes inscriptions qui peuvent nous faire remonter à l'origine de ce manuscrit : *Lan mil cinq cens soixante cept la metresse dict à son valet : valet, toche ce feu, Monseigneur Jean Recet.* — *J. Deluain.* — *Groliers* ou *Trolieus*, etc.

On a collé, en dedans de la couverture, la marque gravée d'une bibliothèque, armes d'or à trois têtes de paon d'azur. Sur la première page, cette note: *Inscript au catalogue des liures de François de Bonnac.*

Contenu du recueil:

1° Evaluations des marcs, deniers, douzains, etc. Le prix des escuz sol, du marc d'or, etc.

2° Sensuit l'ordonnance du roy Charles neufuiesme, et reglement pied neuf fait en l'année mil V^c septante deux.

3° Cy commance un petit traicté de la premiere inuention des monnoyes et des causes, manieres et formes de la contynuation d'icelles.

Ce traité, qui se compose de 26 chapitres, est traduit du latin. Le prologue du translateur commence ainsi :

« *Veritate manifestata cedat opinio veritati*, qui est à dire en francoys que quant verité est manifeste, toute opinion doibt cesser et donner lieu à verité, etc. Cestuy dict ay amené à mon propos pource qu'il semble à penser que aulcun ou prince puisse de sa propre auctorité de droict ou de priuilege franchement muer les monnoyes courans en son roiaulme et en ordonner à sa volunté et plaisir... »

La Conclusion du translateur commence ainsi : « Les choses cy dessus premises soient dictes sans affection ou affirmacion et à la correction des saiges et prudens hommes et mesmement de vous, mon tres-cher et honoré seigneur, qui en la pluspart de ce que vous congnoissez et estes expert... »

4° Incipit tractatus de mutationibus monetarum, a magistro Nicolao Oresme, sacre pagine professore, editus. Ainsi est escript en latin au commencement du liure qui appartient à feu monsieur laudiency (*sic*) de Bude, qui parle du faict des monnoyes, dont la translation est cy devant escripte.

5° Ensuyuent aulcunes reigles et instructions pour scauoir le pois et foy du marc d'or, lequel or se poise et partit comme largent.

6° Ensuict la maniere de faire compte de tous billons pour liurer à la monnoye.

7° La maniere de allouer billon.

8° Ensuiuent les noms des monnoyes de ce royaulme, pays et seigneuries de France.

9° Memoire des droictz que les generaulx maistres et le clerc des monnoyes ont accoustumé prendre et auoir chascun an, à cause de leurs offices, sur les maistres particuliers des monnoyes du royaulme de France.

A la fin : Ces presentz droictz ont esté trouuez escriptz en la chambre des monnoyes en une fueille de papier, de la main de feu Agnart, jadiz clerc des monnoyes.

10° Lettres de maistre de monnoye.

11° Forma juramentorum magistrorum monetarum.

12° Serment des maistres des monnoyes.

13° De l'ouuerture des boettes.

14° Des gardes.

15° Des essayeurs.

16° Des tailleurs.

17° Des contregardes.

18° Des maistres particuliers.

19° Des ouuriers et monnoyers.

20° Des changeurs.

21° Lettre de changeur.

22° Lettre dattache des generaulx des monnoyes, pour ung office de changeur donné par le roy.

23° Des affineurs.

24° Des departeurs.

25° Des orfeures.

26° Des merciers.

27° Gros testons.

28° Prix des monnoyes.

29° Cy ensuiuent les prix que l'on a donné au marc dargent de Paris, des monnoyes blanches et noyres faictes au royaulme de France, depuis que l'on commencea a ouurer en faisse(?) les parisis doubles et les tournois doubles, lan mil ii^{c} iiii^{xx} xiii.

30° Sensuyuent les prix que a valoir marc dargent selon la chambre des monnoyes estant à Bourges depuis le xxvij jour de auril lan mil iiij^{c} xviij.

31° Memoire que ceste presente ordonnance a esté enregistrée en un feuillet à cause deuiter le papier, parquoy il se fauldra gouuerner par la date.

Suit une première ordonnance de par la cour des monnoyes, du 16 juillet 1586, puis une autre du 6 juin 1586.

32° Ce sont les piedz des monnoyes dor, dargent et de billon, que le roy Charles neufiesme du nom veult estre forgées à ses coings et armes en la monnoye de Grenoble, en lannée mil v^{c} soixante douze.

33° Après 7 feuillets blancs, il y a deux ordonnances de la Cour des monnoyes; l'une du 26 octobre 1566 et l'autre du 5 avril 1576.

Le volume, auquel il manque sans doute un ou deux feuillets, se termine par un extraict des registres de la Cour des monnoyes, relativement à la requête présentée par François Gallien, maître particulier et fermier de la monnoie de Grenoble.

Figures des monnoyes de France, *recueillies par Haultain, avec des remarques sur ce recueil de figures, et*

quelques autres discours et pièces sur les monnoyes (N° 467, H. F.).

In-4° de 270 feuill., pap., écrit. du XVIIe et du XVIIIe siècle, avec fig. grav. en bois et dessinées à la plume, rel. en v. br.

On lit sur le titre des figures des monnoyes de France : *Bibliothecæ Christophori Iustelli*, et au-dessus : *M. Morel rue Payenne*. La marque gravée de la bibliothèque de Justel est collée à l'intérieur de la reliure.

Sur la garde, cette note qui paraît être de la main de l'amateur qui a mis son nom *Morel*, en haut de la première page du recueil : « Ce livre, s'il étoit imprimé, seroit un des plus rares qui se puisse trouver dans une bibliothèce (*sic*) ; car on sait qu'ayant été composé vers la fin du XVIe siècle, par le sieur Hautin, très-connu et très-estimé à la cour de Henri III, par ses grandes connoissances en fait de monnoyes ; tous les exemplaires de ce livre furent supprimés, à la réserve de deux exemplaires, dont l'un passa en Allemagne, et l'autre, ayant été vendu après la mort du président Brisson, s'est perdu. Un bénédictin a pourtant trouvé moyen d'apporter une copie manuscrite de l'exemplaire d'Allemagne, et c'est cette copie que voicy, de la première et de la deuxième main. Au reste, si l'explication imprimée s'est perdue, on a conservé une partie des gravures des médailles, et je crois que ce fut le fils de M. Hautin, conseiller au Châtelet, qui les publia en 1619. Je ne sçais si M. d'Hautin n'a pas aussi écrit sur médailles antiques. »

Cette note nous permet d'attribuer au fils deux ouvrages de numismatique imprimés, qu'on attribue d'ordinaire

au père : *Io. Bapt. Altini numismata non ante hac antiquariis edita,* dont on trouvera la description dans la *Bibliographie instructive* de De Bure, t. V, p. 333-339, et *Histoire des empereurs romains, depuis J. César, jusques à Postumus, auec toutes les médailles d'argent qu'ils ont fait battre de leurs temps* (Paris, de Sommauille, 1645, in-fol. contenant 201 pl. de médailles gravées, avec un frontispice imprimé).

Contenu du recueil de la bibliothèque de l'Arsenal :

1° Figures des monnoyes de France. *S. n.*, M.DC.XIX, 126 feuill., y compris le titre.

Le *Manuel du libraire*, qui décrit ce volume rare, dit que les feuillets, chiffrés d'un seul côté par nombre impair, vont jusqu'à 251 ; mais le dernier numérotage, sur le fol. 226, est ccxlix.

2° Monnoyes des barons et prélats du royaume de France, texte avec fig. des monnoyes, dessinées à la plume, 10 feuillets.

Ce petit traité, qui se termine par la table des monnoies qu'il décrit, commence ainsi :

« Ce sont les monnoyes des barons et prelats du royaume de France, qui se disent auoir droit de faire monnoye, telle comme ils la doiuent faire de poids de loy et de coin, qu'ils ont faites anciennement : fait et ordonné par Jehan le Nicolas des Moulins et Jehan de Mirsport, maistres des monnoyes nostre sire le roy, lan de grace mil iij^c xv, enuiron Noel, et fut cette copie baillée par Me Regnault, clerc des monnoyes, lundy xvij jour de may, l'an mil iij^c xvi du regne de Louis le Hutin, fils de Philippe le Bel. »

3° Brief discours de ce en quoy consiste la pratique du fait des monnoyes, texte, 16 feuillets.

Ce *Brief discours,* qui traite premièrement de la *division du poids du marc,* et qui se termine par un *Discours sur les chevauchées des généraux des monnoyes,* commence ainsi :

« Le marc est le poids commun qui se pratique et duquel on... ordinairement au trafic et usage des plus exquis meteaux, comme l'or et l'argent, soit au fait des monnoyes ou orfeureries, lequel marc pese autant que demi livre et se diuise ainsi qu'il s'ensuit... »

Fin :

« Tout ce qui a esté achepté a esté conuerti en monnoye, assistants aux déliurances qui se fairont pendant leur sejour et signeront lesdits papiers desdittes deliurances, s'informeront de ceux de la ville de l'estat de la d^e^ monnoye, fairont recherche des deniers venants de la monnoye où ils seront pour apporter en laditte cour des monnoyes, après en auoir eux mesmes fait faire l'essay, de touttes lesquelles choses fairont bons procez verbaux. »

4° Procès-verbal de l'évaluation des monnoyes estrangeres en 1549 ou 1559, 5 feuillets.

Commencement : « C'est l'eualuation des monnoyes d'or et d'argent estrangeres, selon le poids et essay qui en ont esté faits par nous Jean Lhuillier, sieur de Boulancourt, president en la chambre des comptes, et Jean Groslier, sieur d'Aguisy, tresorier de France, appelez auec nous M. Alexandre de la Tourette, president en la cour des monnoyes, Guillaume Marillac, maistre ordinaire en la chambre desdits comptes, Claude Marcel, essayeur general

desdites monnoyes, et Guillaume Legras, marchand bourgeois de Paris, suiuants les letres clauses du roy du 12 feurier dernier passé, dont la teneur ensuit... »

Le trésorier de France, Jean Groslier, sieur d'Aguisy, qui figure dans le *Procès-verbal de l'évaluation des monnoyes étrangères*, n'est autre que le fameux bibliophile, dont le savant M. Leroux de Lincy vient d'écrire l'histoire sous ce titre : *Recherches sur Jean Groslier, sa vie et sa bibliothèque* (Paris, L. Potier, 1866, in-8°). On trouve, dans ce remarquable ouvrage, des détails tout nouveaux sur la collection de médailles que Jean Groslier avait formée pendant son séjour en Italie. (*Voy.* pag. 69 et suiv.) Il résulte des témoignages contemporains que Jean Groslier n'était pas moins numismate que bibliophile.

5° Remarques sur les Monnoyes de Hautin, 113 feuill.

En tête, cette note de la main du bibliothécaire du marquis de Paulmy :

« Voyez ce que M. Le Blanc dit de ces Remarques à la page 172 de son Traité des monnoyes, et le peu de foy qu'il y ajoute. »

Commencement : « *Philippe-Auguste, roi de France, dit Dieudonné.*

« L'an mil cent quatre-vingt, ledit sieur Roy estant à Paris, ordonna au fait de ses monnoyes faire ce qui s'ensuit :

« Que les monnoyes tant d'or que d'argent ou billon seroient continuez en cours, poids et loy, comme du temps du prédécesseur roy Louis le piteux, son père, excepté seulement son nom qu'il uouloit estre mis en la légende desdites monnoyes.

« En la monnoye de sondit royaume seroit fait l'ouurage qui ensuit... »

Ces Remarques se terminent par la nomenclature des arrêts relatifs aux monnaies, sous Louis XIV, jusqu'à celui du 16 juillet 1648.

SUPPLÉMENT AUX MONNOYES DE FRANCE DE LE BLANC.

In-fol. de 72 feuill., pap., écrit. du XVIIIe siècle, dessins à la plume coloriés. Dans un portefeuille. (Nos 468-469, H. F.)

Ce supplément, dont nous ignorons l'auteur, n'a pas d'autre texte que l'explication abrégée des monnaies figurées. On voit qu'il n'a pas été complété, comme l'auteur l'eût voulu, car le manuscrit offre de nombreuses pages blanches; ainsi, du règne du roi Jean, on passe au règne de Louis XII. Les figures sont très-habilement et très-exactement dessinées.

MÉDAILLES A LA PLUME. (N° 820, A. H. F.)

In-4° oblong de 194 feuill., pap., écrit. du XVIe siècle, avec dessins à la plume, rel. en parch.

Sur la garde, cette note autographe du marquis de Paulmy : « Ces idées de médailles ou plutôt de jetons dessinés à la plume sont assez bien exécutées, et il y en a par ci par là d'ingénieuses. »

Le premier dessin représente un dé avec cette devise : *Stabo quocumque ferar.*

On ne peut dire si ces projets de jetons ont été exécutés en cuivre ou en argent.

TRAITÉ SUR L'ESPÈCE, *traduit de l'anglais, ou Réflexions*

sur le projet de M. Lowndes, pour la hausse d'un cinquième sur l'espèce. (N° 62 D, S. A. F.)

In-4° de 140 pag., pap., écrit. du XVIIIe siècle, rel. en v. m.

Commencement :

« L'argent est l'instrument ou la mesure du commerce chez toutes les nations civilisées et parmy celles qui négocient.

« C'est l'instrument du commerce, par sa valeur intrinseque. La valeur intrinseque de l'argent monnoyé n'est autre chose que cette estime qu'il tient du consentement commun, qui le rend équivalent à toutes les autres choses et par conséquent le fait servir de trocq ou change universel, que l'on donne et que l'on reçoit pour tout ce que l'on veut acquerir et dont on se veut deffaire; c'est pour cela que le Sage nous dit que l'argent satisfait à tout.

« L'argent est la mesure du commerce par sa quantité qui est aussi la mesure de sa valeur intrinseque. Si un grain d'argent a une valeur intrinseque, deux grains d'argent auront le double de cette valeur intrinseque, trois grains le triple, et ainsy plus à proportion. »

RECUEIL DE DIFFÉRENTS MÉMOIRES SUR LES MONNOIES DE FRANCE *et le commerce.*

In-fol. de 156 feuill., pap., écrit. du XVIIIe siècle, rel. en v. m. (N° 466, H. F.)

Sur la garde, cette note autographe du marquis de Paulmy : « Ce volume contient différens mémoires sur les monoyes, la finance et le commerce, depuis 1713 jusqu'en 1737. Ils sont assurément tous de bonne main et

viennent de bonnes sources, mais je ne connois pas les auteurs de tous. Le premier, de M. Law, est tout différent de celuy sur son sistème que j'ay ailleurs, quoyqu'il soit, comme l'on peut bien croire, dans les mêmes principes. »

Contenu du volume :

1° Traité de M. Law sur les monnoyes.

Commencement : « Quoy que la monnoye soit une affaire importante, pourtant elle est peu entendue : ceux qui ont écrit sur ce sujet, au lieu de l'éclaircir, l'ont rendu plus obscur, les principes qu'ils établissent et sur lesquels les États les plus considérables de l'Europe se gouvernent, sont faux, ce que je me propose de prouver :

« Je divise ce mémoire en quatre parties :

« La première prouve que l'empreinte ne donne pas la valeur à la monnoye.

« La seconde, que la deffence de transporter les espèces ou matières est cause qu'une plus grande quantité est transportée.

« La troisième, que tout affaiblissement de monnoye est injuste et porte préjudice à l'État.

« La quatrième, que le prix des espèces de différentes matières ne doit pas être réglé par le prince. »

2° Propositions extraites d'un traité de M. Law sur les monnoyes.

3° Mémoire présenté au mois de may 1725 sur le défaut de circulation.

Commencement : « Comme on ne peut douter que le Gouvernement n'ait pour objet la grandeur du roy, qui est inséparable de l'État, de ses peuples ; que c'est toujours le but qu'on se propose, mais qu'on ne se sert pas oujours des moyens qui y conduisent... »

4° Mémoire sur la situation présente des affaires.

Commencement : « Les affaires du royaume ont commencé depuis trois ans à devenir fâcheuses. Ce mal, par une progression successive, a augmenté tous les mois. On n'en peut attribuer l'effet à la nature du royaume... »

5° Mémoire sur les causes du discrédit, fait en may 1726.

Commencement : « Rien n'est plus nécessaire à l'administration des finances que le bon ordre dans la perception des fonds et l'économie dans la distribution qui s'en doit faire. Ces deux maximes sont suivies avec soin. Le prince qui gouverne a une extrême attention aux intérets du roy... »

Les autres mémoires que renferme ce volume sont relatifs au commerce et à la Compagnie des Indes.

INTRODUCTION AU DROIT GÉNÉRAL DES MONNOYES.

In-fol. de 141 et 394 feuill., pap., écrit. du XVIIIe siècle, rel. en parch. (N° 463, H. F.)

La première partie de ce volumineux traité se compose de vingt-quatre titres et est intitulée : Des monnoyes. La seconde, qui comprend cinquante-cinq titres, traite de la cour des monnoyes, de sa juridiction, de ses officiers, de ses justiciables.

On trouve, à la fin de la première partie, les pièces suivantes : Si l'on doit rabaisser le prix des monoyes. — Lettre du sieur Isaac au sieur Tobie. — Réponse du sieur Rousseau. — Réflexions sur la réponse et sur la lettre.

Commencement de la première partie :

« La monoye est une portion de matière à laquelle

l'authorité publique a donné un poids et une valeur pour seruir de prix à touttes choses.

« Boisart, traité des monoyes, première partie, chap. Ier.

« Oresme, des monoyes, chap. Ier.

« Garau, des monoyes, pag. 23.

« Abrégé de la jurisprudence romaine, troisième partie, tit. II.

Pecunia inuenta est, ut per illam æstimentur aliæ res et succedat loco aliarum rerum. Franciscus Marcus, *quæst.* 889.

Commencement de la seconde partie, titre premier : De la cour des monoyes.

« Sous la première et la deuxième race de nos roys, il y a eu des monettaires. Boisart, des monnoyes, p. 334 et suivantes. Constant, traitté des monoyes, part. première et deuxième.

« Sous la troisième race, il n'est point fait mention des monettaires, mais seulement des généraux maîtres des monoyes.

« Les maîtres des comptes, les généraux maîtres des monoyes et les trésoriers de France estoient unis et incorporez en ce temps là, comme il est justifié par des actes des années 1307 et 1357... »

JURIDICTION DES COURS DES MONNOYES (N° 111, J. F.)

In-4° de 542 feuill., pap., écrit. du XVIIIe siècle, rel. en v. br.

A l'intérieur de la couverture, on a collé une marque gravée de bibliothèque, aux armes d'azur au chevron

d'argent, accompagné en chef de deux aiglettes d'or et en pointe d'une étoile du même.

Ce recueil, qui comprend toute la jurisprudence des Cours de monnaies de France, se compose de trente-deux titres divisés par articles, suivis des preuves et commentaires. Le premier titre traite de la juridiction privative des Cours des monnoyes; le dernier, du paraphe des registres.

JURIDICTION DES COURS DES MONNOYES. (N° 112, J. F.)

In-fol. de 610 pag., pap., écrit. du XVIIIe siècle, rel. en v. br.

Ce recueil est absolument le même que le précédent, mais il est intitulé : « Ordonnance monétaire » dans la table préliminaire des titres.

SOMMAIRE DES ÉDITS ET ORDONNANCES ROYAUX CONCERNANT LA COUR DES MONNOYES *et officiers particuliers d'icelle, ensemble les changeurs, orphevres, joiailliers, affineurs, tireurs et batteurs d'or et d'argent, et autres respondans et justiciables de ladite cour, par François Garrault, sieur des Gorges, cy devant conseiller du roy et général en sa Cour des monnoyes.* (N° 113, J. F.)

In-4° de 132 pag., pap., écrit. du XVIIe siècle, rel. en parch.

Le manuscrit commence par l'édit de Henri II, 1551, pour l'établissement de la Chambre des monnoyes séant à Paris, et il se termine par le titre 36 : *Des dénonciations.*

Suit une table alphabétique des titres contenus dans le recueil.

MISCELLANEA ERUDITÆ ANTIQUITATIS *notis illustrata. Ex museo Joannis du Tilliot, anno* 1725. (N° 811, H. F.)

3 vol. in-fol., pap., écrit. du XVIIIe siècle, fig. dessinées à la plume, lavées à l'encre de Chine ou en couleurs, rel. en v. rac.

Sur la garde, au-dessous d'une table des pièces contenues dans un tome IV, qui n'existe pas, on lit cette note autographe de P. Varin, bibliothécaire de l'Arsenal :

« Cet ouvrage, qui se composait de quatre volumes, a été acheté incomplet par M. de Paulmy (*voir* son catalogue, Histoire, t. I, p. 455). Il provient de la bibliothèque du président de Dampierre et sans doute aussi du cabinet de Fevret de Fontette, dont cependant les plats ne portent pas les armes. »

Voici la nomenclature des figures et des mémoires que contient ce curieux recueil exécuté sous les yeux de J. du Tilliot, par un artiste nommé V. Venevault :

1° Dessein figuré du tombeau de Chindonax, trouvé à Dijon, dans une vigne, le 2 de novembre 1598. — Réflexions de M. Papillon, chanoine de la Chapelle-aux-Riches, sur le tombeau de Chindonax. — Lettre écrite à M. Papillon au sujet de ses Réflexions.

2° Dessein figuré de la reine Pedauque qui est au portail de l'église de Saint-Benigne de Dijon.

3° Desseins figurez de plusieurs agathes trouvées au tombeau de la reine Brunehaut.

4° Dessein figuré d'une tombe de Ladislas, roy de Pologne, qui est dans le milieu de la nef de la nouvelle église de Saint-Benigne de Dijon.

5° Dessein figuré d'un ancien estendart gardé en la Chambre de ville de Dijon.

6° Dessein figuré d'un bas-relief qui étoit autrefois au-dessus de ce qu'on appelle, dans l'ordre de Saint-Benoît, la Fenestre de la Dépense.

7° Dessein figuré d'un dyptique d'hyvoire (*sic*). Ex museo Joannis du Tillot.

8° Dessein figuré de la colonne de Cussy, à six lieues de la ville d'Autun. — Lettre de M. Tisserand, curé de Crugei, à M. Bouhier, président à mortier au Parlement de Dijon, du 10 juin 1722. — Description de la colomne antique de Cussy, en Bourgogne, par M. Moreau de Mautour, de l'Académie des inscriptions, 1723.

9° Figures antiques trouvées prez d'Autun.

10° Dessein figuré du portrait du cardinal Rolin, qui se voit dans l'église cathédrale d'Autun.

11° Dessein figuré d'une agate orientale représentant l'empereur Constantin, au cabinet de M. le duc de Boukingham.

12° Dessein figuré de l'agate, au cabinet de l'Empereur.

13° Agathe orientale représentant l'apothéose d'Auguste.

14° Explication d'une pierre gravée, dont l'empreinte a été envoiée à l'Académie des inscriptions et médailles, par M. le président de La Moignon, au mois de février 1708.

15° Portrait d'Alexandre le Grand et de sa mère Olympias.

16° Dessein figuré de l'apothéose de Germanicus, du Cabinet du Roy.

17° Dessein figuré d'une agathe orientale représentant M. Antoine et Cléopâtre.

18° Dessein figuré d'une cornaline représentant le mariage des Romains, du cabinet de M. du Tilliot.

19° Différents mémoires, avec figurés, sur des pierres gravées antiques, conservées dans divers cabinets et représentant Minerve, la tête du roy Pyrrhus, P. Virgilius Maro, l'Amour dormant sur un lion, un esclave offrant à César la tête de Pompée, Milon de Crotone, l'éducation d'Achille, le temple de Delphes, et autres.

20° Dessein figuré d'un vase d'agathe, à la bibliothèque Barberine.

21° Dessein figuré d'un vase d'agathe orientale, au Trésor de Saint-Denis.

22° Vase de marbre représentant la naissance de Bacchus.

23° Dessin figuré d'un couvercle de vase d'émail, qui est sur une urne, représentant une bacchanale, après les desseins de Raphael peints à Rome au palais Farnèse, lequel couvercle a 7 pouces de diamètre et est au cabinet de M. du Tilliot.

24° Desseins figurés de plusieurs urnes et vases antiques.

25° Dessein figuré d'une urne cinéraire, in musæo Joannis du Tilliot.

26° Cachet de Childéric I, roy de France, trouvé à Tournay en 1658.

27° Somnium Guntranni regis.

28° Dessein figuré d'un médaillon d'or de l'empereur Charlemagne, qui est au Cabinet du Roy.

29° Portrait de Charles de Bourbon, connétable de France, tué devant Rome en 1527.

30° Dessein figuré d'un médaillon d'or de François Ier, qui est au Cabinet du Roy.

31° Portrait du duc Charles, tué devant Nancy en 1477, avec plusieurs desseins figurés de ses pierreries.

32° Portrait de Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne.

33° Dessein figuré du portrait d'Elisabeth, reine d'Angleterre.

34° Portrait de Jean de Leiden et de sa femme, chef des anabaptistes.

35° Æsculapius medicinæ deus, achates antiqua, in musæo Jacobi Chiffletri Vesontionis.

36° Sacrifice à la déesse de la santé, onix corneola in musæo J. du Tilliot.

37° Dessein d'un morceau de peinture à fraisque, trouvé à Rome dans les ruines d'une maison du mont Esquilin appelée par tradition la maison de Properce. Ce morceau, détaché d'une frise, a été apporté de Rome en janvier 1722, par M. le cardinal de Rohan, qui en a fait présent à M. le duc d'Orléans. L'original a 17 pouces de largeur et environ 10 de hauteur. Il a été communiqué à l'Académie des belles-lettres en juin 1725, et M. Moreau de Mautour en a donné une explication.

38° Dessein figuré d'un marbre antique qui est à Rome, representant Hippocrate.

Ces dessins sont accompagnés de notes et de dissertations qui paraissent avoir été rédigées par du Tilliot et qui donnent lieu à des reproductions de diverses médailles et autres monuments antiques.

MANUSCRITS D'ÉMERIC DAVID, *concernant la numismatique* (N° 902 *bis*, H. F.).

La collection de ces manuscrits, en partie autographes, présente, dans les 140 volumes in-fol. et in-4° qui la composent, une foule de notes et de notices sur les médailles antiques, notamment dans les recueils consacrés à la mythologie comparée et renfermant les travaux de l'auteur relatifs à Jupiter, à Vulcain, à Neptune, à Apollon, à Junon et autres dieux et déesses.

Nous citerons trois autres volumes comme intéressant particulièrement l'étude de la numismatique ancienne et moderne.

1° Recueil intitulé : *Mélanges sur les beaux-arts. Architecture et sculpture*. In-fol. avec pl. et dessins.

On y trouve un savant mémoire sur les monnaies des îles de Céos et d'Egine. Nous pensons que ce mémoire, qui contient la description de toutes les pièces connues, est de Cousinery, consul de France à Smyrne, connu par ses recherches sur les médailles de l'ancienne Grèce. Emeric David semble avoir voulu remanier et perfectionner l'ouvrage de son parent, pour le publier à la suite d'un travail sur Bacchus, resté inédit.

2° Recueil intitulé : *Archéologie mythologique, monnaies, médailles, inscriptions, pierres gravées, abraxas*, etc. In-4° de 400 feuill. environ, avec fig.

Parmi cet amas de notes curieuses, il y a quelques notices sur les médailles, sans doute, inédites, entre autres, à la page 120, un morceau intitulé : *Paléographie numismatique*. Emeric David, comme il ne le cache pas, prend toujours ses renseignements auprès de Cousinery.

3° Recueil intitulé : *Lettres de E. Cousinery à Emeric David*. In-4°.

Ces lettres autographes du frère du numismate offrent çà et là des détails qui touchent à l'histoire de la numismatique. « Si mon frère vendoit aussi son médaillier, dit-il à la date du 27 pluviôse an XIII, j'aurois à retirer 17 mille francs. » — « Je prie sa chère femme, dit-il à la date du 23 juin 1808, de faire une fin de mes pierres, à quelque prix que ce soit. » E. Cousinery avait un beau choix de pierres gravées antiques.

4° Recueil intitulé : *Lettres diverses et mélanges*. In-4°.

On y remarque une longue lettre autographe du numismate Cousinery à son cousin Emeric David, sur les inscriptions et les médailles de Sères. Cette lettre, datée de Paris, 25 décembre 1823, renferme des particularités précieuses, avec le texte des inscriptions grecques traduites par Letronne.

Copie des lettres adressées a M. du Cange. (N° 371, H. F.)

2 vol. in-fol. pap., écrit. du XVIIIe siècle, demi-rel.

On devait s'attendre à trouver dans ce curieux recueil beaucoup de lettres relatives à la numismatique, mais il n'y en a que quatre, que la table préliminaire analyse ainsi :

« Leblanc. Lettre sans date, contient une instruction sur les gros tournois d'argent fin à l'O rond, qu'il envoie à M. du Cange qui la lui avoit demandée pour une autre personne.

« Bouteroue. Lettre sans date, au sujet de monnoyes

frappées à Vienne, question de savoir si c'étoit Vienne en Autriche. Il y a apparence que M. du Cange avoit voulu lui prouver que c'étoit Vienne en Dauphiné, mais M. Bouteroue rapporte ici bien des raisons pour tâcher à prouver le contraire.

« Seguyn, doyen de Saint-Germain, 4 oct. 1666 et 9 juin 1668. La première est une offre de service en allant en Italie, et la seconde contient des remarques sur l'adoption et sur les médailles qui pourroient servir à l'expliquer, ainsi que le manteau adoptif. C'est à l'occasion des remarques que M. D. C. avoit fait sur une médaille d'Hadrien dans Saint-Amand. »

Voici la lettre de Leblanc :

« Je trouve, Monsieur, que les gros tournois d'argent fin à l'O rond sont beaucoup plus anciens que l'an 1350. Il en est fait mention, dans l'Histoire des évesques de Bellay, en 1333. Le 27 aoust, Jacques de Saint-André, évesque de Bellay, fait un traitté avec le comte de Savoye, dans lequel il est parlé de 110 *libros bonorum denariorum Turonensium grossorum argenti cum O rotundo*. Ce fut Philippe de Valois qui les fit faire au commencement de son règne, lorsqu'il revint à la forte monnoye. Ils étoient de la mesme bonté et du mesme poids que ceux de saint Louis, et ils valoient douze deniers tournois. Pour sçavoir leur valeur depuis l'an 1350 jusques en 1366, elle varia beaucoup pendant ces 16 années. Ainsi, Monsieur, il faudroit que la personne marquât précisément les années et mesme les mois, pendant lesquels il veut sçavoir la valeur de cette monnoye, et on tâchera de la satisfaire.

« Je vous baise très-humblement les mains et ay une

extrême joye de voir que vous vous portez mieux. Je vous aurois porté moy-mesme ma reponse, si je n'allois ce matin à Versailles, pour revenir ce soir. Je suis, etc. »

LETTRES AUTOGRAPHES DE DU CANGE *et de quelques autres savants*. (N° 372, H. F.)

In-4° de 65 feuill., pap., écrit. du XVIIe et du XVIIIe siècle, demi-reliure.

Ce recueil contient 14 lettres françaises autographes, in-4° et in-8°, de du Cange, adressées à M. du Mont, conseiller du roy au bailliage d'Amiens, à Amiens, quelques-unes avec cachet, et deux lettres italiennes autographes du même, adressées à Mme Baranjon, demeurant à Paris, rue Cloche-Perce, près de la rue Saint-Antoine. Les autres lettres ou copies de lettres que renferme le volume ont été la plupart relatives à l'archéologie et à l'histoire, écrites au milieu du XVIIIe siècle, par Dupuy, prieur de Saint-Acheul, Lecouvreur de Boulinviler, Noullet, etc.

Les lettres françaises de du Cange traitent des travaux de ce savant sur l'histoire, l'archéologie, l'épigraphie et la numismatique.

Elles sont fort intéressantes et mériteraient d'être publiées.

Voici un extrait de l'une d'elles, datée de Paris, 17 may 1671 ; nous en conservons l'orthographe :

« M. Carcauy me donna hier plus de cent medailles de Constantin, de differents reuers, sçauoir 20 d'or, 9 d'argent, 6 medaillons, 14 de cuivre de la deuxième grandeur et 51 de la première, et avec tout cella, je reconnois, par

la description que j'ay des vostres, que vous avez bien des reuers que je ne trouve pas parmi celles-là, et comme je désirerois en oublier que le moins que je pourray, je ne sçay si j'oserois encore vous prier de me faire la même grâce que vous m'auez faite cy-devant : particulièrement, le P. du Fresne partant pour Paris incontinent après les festes, il pourroit s'en charger, et je vous ferois coppier encore une fois vostre mémoire que j'ay encore écrit de vostre main et y mettrois le reçu, mais je serois plutost de sentiment de mettre le sac entre le 2e vol. du Saint-Amand et le Zozime, c'est-à-dire le 3e vol. de vostre Histoire romaine, avec vostre petit liure de M. Petau, que je vous prierois encore de me prêter, en empaquetant bien le tout, et le faire porter à mon frere qui l'apporteroit auec lui comme son paquet, et j'aurois soin de les faire retirer aussitost à l'arriuée du coche. Je crois que c'est là la voye la plus seure, mais je vous demande cette grâce, pourueu que cella ne vous incommode pas.

« La première planche est grauée qui est de Constantius, mais comme je n'auois pas les vostres, il y manquera des reuers, mais celle-là passera comme cella : si tost que j'en auray retiré les empreintes, je vous en envoieray. M. Carcauy m'apprit que M. Patin a fait imprimer à Francfort ou Heldeberg les medailles du moyen cuiure que l'on a vendu en son nom au Roy pour deux mille escus, ce qui les fâche moult, car les originaux ne sont plus si rares. Vous voyez par là comme je ne cesse point de griffoner, comme dit M. de Querrieu de moy ; il a raison, mais quoi ? à quoy passer son temps dans l'âge où nous sommes ? »

Citons encore un extrait d'une autre lettre, datée de Paris, le 6 octobre 1672 :

« M. de Camps nous est venu voir et a dessein d'aller à Amiens pour vous y aller visiter de vos raretez. Il a ouï parler de vostre troc avec M. Vaillant, mais il n'approuve pas que vous vous soiez deffait de vos plus rares medailles. Il y en a que M. Carcaui veut auoir, qu'il tient à un prix bien plus haut. Il ne parle que de 1,500 livres. Si vous fussiez venu icy vous eussiez veu un liure que M. de Carcaui a fait, qui lui reuient à plus de 1,200 livres. Ce sont toutes les figures des medailles des empereurs depuis Jules Cesar jusques au dernier Constantin, qu'il a rengees en ordre, à l'effet de quoy il a couppé et gasté 2 Goltzius, et ainsi de tous les autres liures de médailles. Jugez quel meurtre c'est là. Il en a fait deux volumes qui ne sont pas pour le Roy, mais pour luy, quoi que je crois bien que c'est le Roy qui les paye; entre autres, il a ruiné un Spanheimius de la dernière impression de Leyden, in gros 4, qui sont des dissertations sur l'utilité de l'usage des medailles, qu'il faudra que je me donne, celui de Rome que j'ay n'estant pas le quart de celui-là. Je crois que M. Vaillant vous aura dit que M. le procureur général s'est deffait d'un grand nombre de ses medailles et particulièrement de celles du Bas Empire. M. Carcaui en a une partie, et le P. du Molinet une autre, qui ne me seruiront pas peu à enrichir mon dessein. Le dernier m'en a confiées 75 que le Roy n'a pas ; c'est une richesse pour moy et pour ces messieurs les curieux, c'est du rebut et de la racaille, mais je crois que lorsque je les auray rangées chacune sous leur empereur, peut-estre en fera-t-on un peu plus

d'état. Il est vray qu'elles sont non-seulement très-maussades et vilaines, mais encore qu'elles donnent bien de la peine à dechiffrer. Et à ce propos regardez encore un peu parmi vos rebus si vous n'y rencontrerez point une médaille de plomb d'Euphemie femme du 1. Justin, que feu M. le doyen fit tirer sur une d'or qui auoit esté enuoiée de Rome et qu'on voulloit vendre 10 escus. Je vous l'enuoiay auec les vostres, ne voiant pas alors de cause à faire imprimer le Zonare ou plutôt mes Familles, car M. Cramoisy me dit il y a deux jours qu'il auoit charge de me voir pour cette impression dont M. Carcaui m'auoit aussi parlé, et probablement il en a l'ordre de M. C. »

LETTRES AUTOGRAPHES *de Spencer Smith, d'Ekhel, de Neumann et de Sestini à M. de Cousinery, consul de France dans les Echelles du Levant.* (Collection des Mss. d'Emeric David.)

In-4° de 94 feuill., pap., écrit. de la fin du XVIIIe et du XIXe siècle, demi-reliure.

Dans ce recueil de lettres entièrement consacrées à la numismatique, il y en a neuf d'Eckhel, une de Spencer Smith, une de Neumann, et vingt-neuf de Sestini, en italien, quelques-unes de cinq et six pages, et la plupart avec cachet.

La première lettre d'Eckhel est du 6 août 1785; la dernière, du 21 février 1797 ; la première de Sestini est du 22 maggio 1792, et la dernière, du 6 marzo 1810.

Voici la copie d'une lettre du savant auteur de la *Doctrina numorum veterum :*

« Vienne, ce 13 juillet 1784.

« Monsieur,

« J'ai reçu la vôtre du 15 may par laquelle j'apprends l'heureux rétablissement d'une fâcheuse maladie qui vous a incommodée (*sic*) si longtemps. Je vous en félicite de tout mon cœur, et je vous souhaite la longue durée d'une parfaite santé. J'ai reçu au même temps les quatre médailles que vous avez eu la bonté de m'envoyer. La première de la colonie Philippi m'est fort cher. La seconde avec la seule inscription AVG. J'avois déjà, mais je suis bien aise d'apprendre que cette espèce se trouve dans les environs de Philippi. La troisième étoit déjà connue à Pellerin et à Hounter, qui l'ont référée à l'isle de Rhode et qui y ont lu PAIΛITNO. Jusqu'ici je ne sais pas à quelle ville elle pourroit appartenir. La quatrième, qui est plus commune, est sûrement d'Amphipolis de Macédoine, comme vous avez très-bien observé.

« Mais je ne suis pas avec vous du même sentiment quand vous donnez la médaille avec l'inscription CEPI à une ville appelée anciennement Seres en Macédoine, et dont T. Live fait mention. Je n'ai pas trouvé dans mon Live la ville en question. Il parle bien d'un château nommé Serrheum (l. XXXI, c. 10), mais qui était en Thrace et fort éloigné de la Macédoine et de Strymon. Je crois que ladite médaille a été fort bien référée par l'auteur du catalogue de Hounter à l'isle Seriphus, d'autant plus qu'on sait très-bien par Appollodore la connexion qu'il y avoit entre cette isle et le héros Perseus, dont la tête et la harpe y sont très-bien exprimées.

« Comme vous m'avez marqué en deux lettres consécutives, que vous souhaitez avec instance un exemplaire de Vaillant, *Numi urbium græce loquentium*, après avoir fait bien des recherches dans nos boutiques, j'étois si heureux d'en rencontrer un et qui effectivement est déjà parti hier pour se rendre à Semlin. J'y ai joint un exemplaire du Catalogue du Cabinet impérial consistant en deux tomes in-folio. Mais je n'étois pas si heureux de trouver les *Familles* du même auteur, que vous avez aussi désiré. Cet ouvrage, quoique fort mauvais, devient extrêmement rare.

« Vous demandez si des médailles de Métropolis de Thessalie et d'Apollonie de Macédoine ont été publiées. Goltzius a publié deux médailles, l'une en or, l'autre en argent, avec le type de casque dans un quarré et la légende ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΩΝ. (*In Græcia*, tab. xx.) Si la légende est telle, comme il le prétend, la médaille pourra bien être de ladite Métropolis, mais on a trop de raison de se défier de cet auteur. Pellerin a attribué de semblables médailles à la Macédoine, quoiqu'elles ne portent aucune inscription, mais parce que les médailles d'Archelaus ont le même type (*Rec.*, tom. 1, p. 178). Des médailles d'Apollonie en Macédoine, jusqu'ici aucun antiquaire n'a pas parlé. Cette ville n'était pas fort éloignée de votre Salonique. Vous êtes donc à portée d'en faire des découvertes.

« Vous demandez enfin si une médaille d'Auguste du poids de 8 dragmes est un médaillon ou grand bronze? Je crois qu'en prenant pour règle le grand bronze romain, si la médaille le surpasse en grandeur ou en poids, vous le

pouvez mettre sans difficulté parmi les médaillons. Quant à moi, je ne m'arrête pas beaucoup à la distinction des médailles d'avec les médaillons.

« Je suis fort fâché d'apprendre de M. le B. Judenus que vous êtes prest d'abandonner le poste de Salonique pour prendre celui de Rosette. Il est vrai que dans cette nouvelle carrière vous êtes aussi fort à portée de me rendre des services considérables, si vous voulez continuer votre bonté, mais vous êtes toujours plus éloigné. Mais, sur cet article, une autre fois.

« Je suis avec beaucoup de respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« L'abbé Eckhel. »

Ces lettres d'Eckhel, remplies de savantes dissertations sur la numismatique grecque et romaine, mériteraient d'être publiées.

Les lettres de Sestini sont encore plus importantes et plus abondantes en renseignements sur les médailles, mais si on les publiait en France, il faudrait les traduire. On y trouve cà et là quelques passages écrits en français. Ainsi, dans la lettre datée de Charlottenbourg, 8 Iuglio 1806 :

« Notre duc continue de me parler sur ses souhaits de pouvoir enrichir notre cabinet avec celuy de Cousinery, et même aujourd'hui où j'étois chez lui et disois que j'écrirai à vous, il me chargea de vous saluer de sa part et de vous demander si c'étoit possible d'acheter encore la collection de M. Cousinery. J'exécute ses ordres, comme vous voyez, mais je ne vois pas la possibilité de renouveler cette affaire avec quelque espérance pour un succès ; mais je

souhaite de tout mon cœur que dans le cas des traitez recommencés dans cette affaire, la correspondance se fasse directement entre M. le duc et M. Cousinery. »

La lettre de Neumann est relative aussi à l'achat de cette collection de médailles pour le musée de Vienne. « A moi, il m'est absolument impossible, dit-il à la date du 20 avril 1811, de m'écarter des propositions et conditions que je vous ai faites d'une autorité supérieure sous laquelle il me faut plier. Par conséquent, peu d'espérance, mon respectable ami, d'enrichir le musée de Vienne de votre belle et riche collection de médailles... Pour faire du moins quelque affaire numismatique, ne serait-il pas possible de nous fournir quelques pièces détachées et doubles de votre collection qui nous manquent ? »

PAUL LACROIX.